

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2370

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux pour un montant de 1 €, à la Ville de Bron des parcelles cadastrées B 3014p et B 3019p situées 356 et 360 route de Genas - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-2075 du 4 décembre 2017

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ederly, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charriot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2370**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux pour un montant de 1 €, à la Ville de Bron des parcelles cadastrées B 3014p et B 3019p situées 356 et 360 route de Genas - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-2075 du 4 décembre 2017

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

Dans le cadre de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, par délibération de la Commission permanente n° CP-2017-2075 du 4 décembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé la cession, à la Ville de Bron, des cheminements piétons et d'un square situés 356 et 360 route de Genas.

Ladite délibération proposait la cession, à titre gratuit, d'une emprise d'environ 5 487 m² de la parcelle cadastrée B 2832 et d'une emprise d'environ 391 m² de la parcelle cadastrée B 2927, soit un total d'environ 5 878 m².

Or, suite à la réalisation de documents d'arpentage par la société Delastre Immobilier, une modification des numérotations parcellaires et des surfaces cédées a été effectuée pour obtenir la situation suivante :

Parcelle mère	Parcelle fille	Ancienne superficie (en m ²)	Nouvelle superficie (en m ²)
B 3012 issue de B 2832	B 3012p	84	76
B 3014 issue de B 2832	B 3014p	12 844	5 006
B 3019 issue de B 2927	B 3019p	852	386

Il est précisé que la parcelle cadastrée B 3012 issue de la parcelle cadastrée B 2832 a été cédée par la Métropole lors d'un acte d'échange du 7 février 2017 et que, par conséquent, celle-ci ne fait plus l'objet de cette cession comme indiqué dans la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-2075 du 4 décembre 2017.

Par ailleurs, la parcelle cadastrée B 3014p, correspondant au square Caravelle, supporte un bassin de rétention d'eaux pluviales. Il a été convenu entre les parties que la Métropole en conserve la gestion, par le biais d'une convention de servitude relative à l'entretien, la réparation et le remplacement d'ouvrages du bassin de rétention d'eaux pluviales, conclue avec la Ville de Bron.

La Métropole cédera ses biens à titre onéreux pour un montant de 1 €.

Il est proposé au Conseil, d'une part, de prendre acte de cette nouvelle numérotation cadastrale, du changement dans les emprises parcellaires du square Caravelle et des cheminements piétons ainsi que du nouveau montant de la cession et, d'autre part, d'approuver la convention de servitude relative à l'entretien, la réparation et le remplacement d'ouvrages du bassin de rétention d'eaux pluviales ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 27 mars 2024, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la nouvelle superficie des emprises foncières cédées et du changement du montant de la cession du square Caravelle et des deux cheminements piétons.

2° - Approuve :

a) - la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-2075 du 4 décembre 2017, relative à la cession à titre gratuit, à la Ville de Bron, d'une emprise d'environ 5 006 m² à détacher de la parcelle cadastrée B 3014 ainsi que d'une emprise d'environ 386 m² à détacher de la parcelle cadastrée B 3019, correspondant aux deux cheminements piétons et au square, situés 356 et 360 route de Genas à Bron,

b) - la convention de servitude relative à l'entretien, la réparation et le remplacement d'ouvrages du bassin de rétention d'eaux pluviales avec la Ville de Bron,

c) - la cession, à titre onéreux pour un montant de 1 €, à la Ville de Bron, des emprises foncières cadastrées B 3014 pour partie et B 3019 pour partie, d'une superficie totale d'environ 5 392 m² correspondant au square Caravelle et deux cheminements piétons, situés 356 et 360 route de Genas à Bron.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 29 janvier 2023 pour un montant de 140 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 1 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur l'opération n° 0P17O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323329-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
